



6^e Congrès

Société Francophone de Psychogériatrie et de Psychiatrie de la Personne Âgée
Représentations du vieillissement : arts, culture et société
Mercredi 4 et jeudi 5 JUIN 2025
Campus des Cordeiers - PARIS
www.sf3pa-congres.com

Sexualité en EHPAD: Quand l'arrivée des patients psychiatriques fait bouger les choses..!

Dr BEN FADHEL (Psychiatre) - Mr LAINÉ (IDE)
Institut MGEN- La Verrière

6^e Congrès

Société Francophone de Psychogériatrie et de Psychiatrie de la Personne Âgée



Représentations du vieillissement : arts, culture et société

Mercredi 4 et jeudi 5 JUIN 2025

Campus des Cordeliers - PARIS

www.sf3pa-congres.com

Pas de conflits d'intérêts

Introduction:

- En 2025, parler de sexualité est une chose courante (littérature, cinéma, etc)
- Dans la culture populaire, les arts, les livres.. Amour et sexe concernent les jeunes en bonne santé
- Les personnes âgées, les malades psychiatriques et les handicapés semblent être exclues de cette représentation
- Quand on est **âgé** et **malade psychiatrique**?





L'institut MGEN de la Verrière regroupe

- Un pôle de santé mentale
- un pôle de gériatrie (USP, Med G, SSR, EHPAD)

Depuis 2023 inauguration de l'UGP

- Un lieu de vie au sein de l'EHPAD
- Personnes vieillissantes en perte d'autonomie ayant des problématiques psychiatriques chroniques

Cas clinique

- Mme D, 67 ans, suivie pour un trouble schizo-affectif, sous curatelle
- Admission à l'UGP depuis 11 mois pour maintien à domicile difficile en rapport avec des rechutes thymiques et délirantes fréquentes symptomatiques de troubles du comportement et de voisinage dans le cadre d'une mauvaise observance thérapeutique
- Bonne intégration au sein de l'UGP
- Appel de l'équipe de liaison pour intervenir suite à « un trouble du comportement » de la résidente en question
- Mme D ne s'est pas présentée au goûter, l'aide soignante est partie la chercher dans sa chambre où elle était en « position intime » avec son ami qui a quitté les lieux immédiatement
- A l'entretien Mme D était remontée, disant qu'elle a bien demandé si elle a le droit de recevoir dans sa chambre avant son admission, qu'elle connaît cet ami depuis longtemps et que c'est une privation de liberté
- La CAT était de rassurer la résidente, déculpabiliser + faire un debriefing avec l'équipe

Cas clinique

- Mr M, 69 ans, suivi pour un trouble dépressif chronique, plusieurs hospitalisations en psychiatrie
- Admission à l'UGP depuis 06 mois pour maintien à domicile difficile en relation avec une perte d'autonomie et un climat familial tendu
- Bonne intégration au sein de l'UGP
- Appel de l'équipe de psychiatrie de liaison pour intervenir suite à « exhibitionnisme » du résident en question
- Suite à l'entretien avec Mr M et avec l'équipe, le résident était entrain de se masturber dans sa chambre, porte fermée, lorsque l'aide soignante est entrée « sans attendre que je dise oui » selon le patient
- Entretien: Triste, en pleurs, « honte », « ce comportement ne va plus se reproduire »
- La CAT était de rassurer le résident, déculpabiliser + faire un debriefing avec l'équipe

Debriefing avec les soignants :

- Equipes rarement confrontées à ce genre de problématiques en EHPAD « classique »
(population plus âgée, perte d'autonomie plus sévère...) par rapport à nos deux résidents relativement jeunes et autonomes
- Quelle liberté sexuelle pour nos résidents en EHPAD? Lieu de vie? Espace de haute surveillance?
- Où placer le curseur entre liberté individuelle et cadre collectif?
- Essai de qualifier la sexualité de ces deux résidents de pathologique: « trouble du comportement » et « exhibitionnisme » → Stigmatisation des patients psychiatriques?
- Est-ce qu'on informe les familles? La curatrice? → Dilemme entre liberté et protection des résidents



Debriefing avec les soignants :

- Sentiment de malaise face à la sexualité de personnes « qui ont l'âge de nos parents »
→ problématique projective qui rappelle la scène primitive?
- Déshumanisation des résidents et notamment ceux ayant des problématiques psychiatriques (les réduire à une maladie, un numéro de chambre, ne pas frapper quand on entre..)
- Est-ce que les résidents en questions sont capables de consentir? Comment évaluer? Qui évalue? A quel rythme?
- Une grande préoccupation des soignants d'être dans l'illégalité: laisser faire des personnes « vulnérables » dans un lieu de vie collectif ou empêcher?
- La demande principale des soignants: être formés pour mieux gérer ces situations.



Enquête nationale sur la sexualité en EHPAD :

- La majorité des professionnels (86,4%) sont au fait de la sexualité de leurs résidents alors qu'une étude menée en 1991 avait décrit l'impossibilité pour les soignants de concevoir la sexualité des résidents → tabou en train d'être brisé
- Les soignants décrivent cette sexualité de : plaisir, intimité, besoin, amour, tendresse, vie, partage, liberté
- Les réactions des professionnels sont diverses quand ils sont confrontés à ces situations
 - 80,2% débriefing
 - 55,6% ne rien dire c'est leurs vies! Cette réponse cache un malaise vis-à-vis de la situation
 - 5% prévenir les familles
- Les réponses à la question « quelles difficultés face à ces situations? » : malaise, conflits avec les familles, manque de formation
- Les réponses à la questions « quelles actions mettez vous en place? » : chambres doubles, groupes de paroles, formations des équipes pour mieux gérer ces situations

Les recommandations de la HAS, publiées le 12 Février 2025

- Dix points clés
- La vie intime, affective et sexuelle est une LIBERTE FONDAMENTALE des résidents en EHPAD
- L'accompagnement de la vie intime du résident doit être adapté à la personne en question (au cas par cas!)
- La sexualité de la personne âgée n'est pas que génitale! (affects, câlins, etc)
- La formation et la sensibilisation des professionnels aux différents aspects de la sexualité de la personne âgée est FONDAMENTALE
- Les établissements doivent mettre en place des moyens pour respecter la vie intime des résidents (espaces appropriés, procédures claires, confidentialité..)
- Consentement et non consentement sont des processus complexes et évolutifs → évaluations répétées

Loi sur la sexualité en EHPAD

La législation française garantit le respect de la vie privée, de l'intimité et de la sexualité des résidents en EHPAD. Plusieurs textes de loi fondamentaux encadrent ces droits :

- **Article 9 du CC** : proclame que « chacun a droit au respect de sa vie privée ».
- Loi du 4 mars 2002 (**Article L1110-4 du CSP**) : précise que « toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement (...) a droit au respect de sa vie privée et des informations le concernant ». 
- **Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (mars 2007)** : indique qu'une personne âgée doit être « protégée des actions visant à la séparer d'un tiers avec qui, de façon mutuellement consentie, elle entretient ou souhaite avoir une relation intime ».
- **Arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne (2017)** : reconnaît la sexualité à la vieillesse comme un droit fondamental, affirmant que l'EHPAD n'a pas à dévoiler l'intimité des résidents.

→ En résumé, la loi considère la sexualité comme un droit fondamental, et le personnel des établissements ne peut s'y opposer.

Le droit n'évacue pas de dilemme éthique

- Article «Quelle liberté sexuelle en EHPAD? » publié en 2022 par Dr FOUREUR
- Deux résidents, dont un atteint d'une pathologie démentielle , ont eu une relation intime
- La CAT a divisé le personnel de l'EHPAD : respecter la liberté de ces deux résidents ou interdire surtout que l'un des deux n'a pas toutes ses capacités cognitives
- Premier clan: cette attirance réciproque est le signe d'une volonté? Une autonomie résiduelle? On parle d'une vraie attirance et non d'une désinhibition
- Deuxième clan: informer les enfants « qui payent l'EHPAD » même s'ils ne sont pas bien placés pour juger la sexualité de leurs parents, le passé « religieux » et les valeurs de la dame ne sont pas en adéquation avec ce comportement

→ **Les lois, les recommandations de bonnes pratiques et même l'éthique restent des concepts larges et chaque situation est à analyser à part.**

Conclusion:

Le droit le plus fondamental de l'être humain peu importe l'âge:

LE DROIT DE DISPOSER DE SON CORPS!

Jean Honoré FRAGONARD
Two Girls on a Bed Playing
with Their Dogs
c. 1770
Oil on canvas, 74 x 59 cm
Private collection

Merci pour votre attention